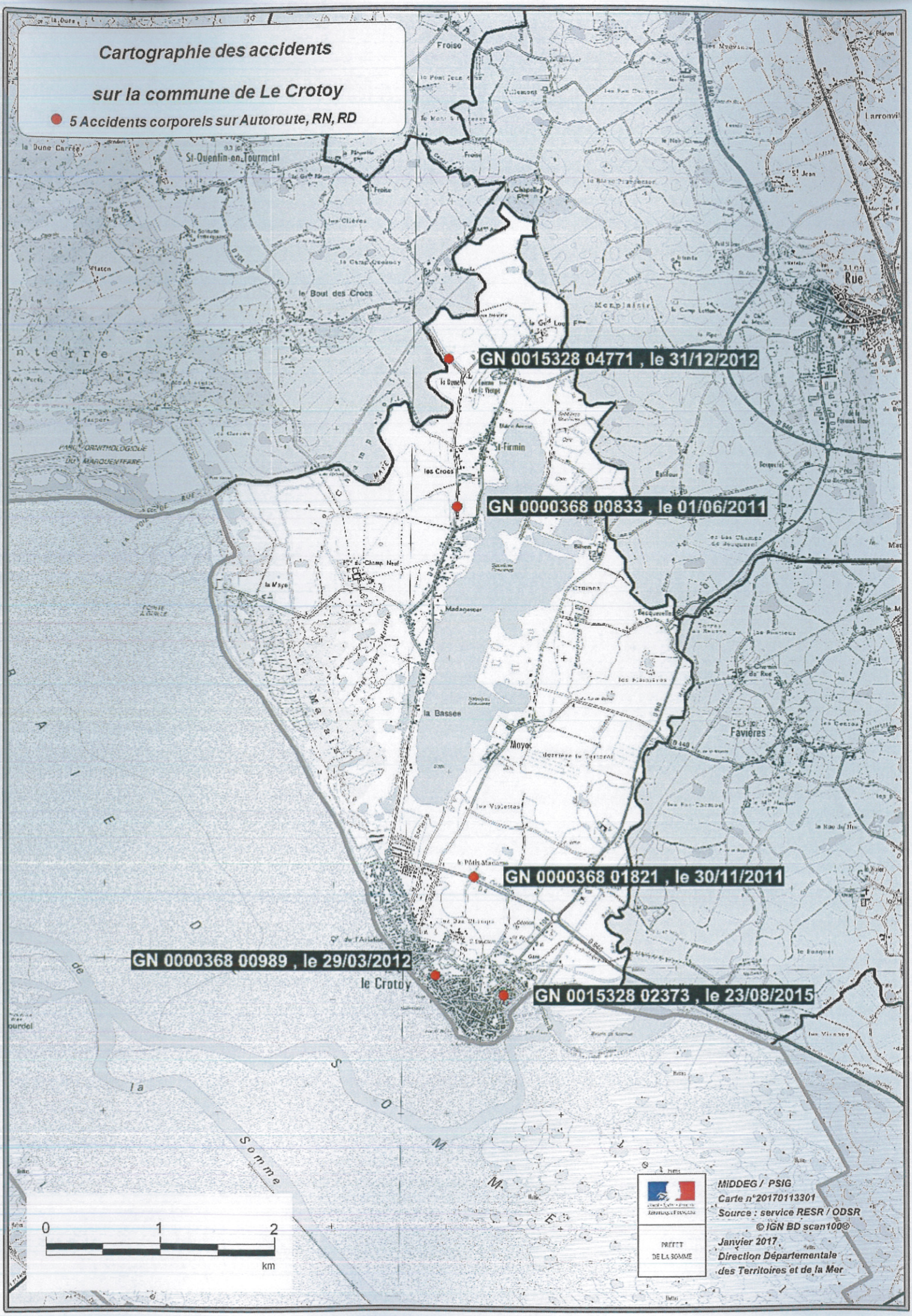
Cartographie des accidents
sur la commune de Le Crotoy
5 Accidents corporels sur Autoroute, RN, RD
GN 0015328 04771 , le 31/12/2012
GN 0000368 00833 , le 01/06/2011
GN 0000368 01821 , le 30/11/2011
GN 0000368 00989 , le 29/03/2012
GN 0015328 02373 , le 23/08/2015
le Crotoy
St-Quentin-en-Tourmont
Froise
Rue
St-Firmin
les Crocs
Madaqueur
la Bassee
Moyoc
Favières
le Bout des Crocs
la Somme
0
1
2
km
PREFET DE LA SOMME
MiDDEG / PSIG
Carte n°20170113301
Source : service RESR / ODSR
© IGN BD scan100®
Janvier 2017
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, en intersection en X, la nuit sans éclairage public.
0000368 / 01821	Commune 228 (LE CROTOY)	La chaussée est normale.
Mer 30/11/2011	RD 0004	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
18 h 00	PR calculé 0+0801	Véh. A (1 tué) : un véhicule léger, conduit par une femme de 54 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	partie rectiligne	Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 29 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0004 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	plat VC 0000	Bilan : 1 tué.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour.
0015328 / 02373	Commune 228 (LE CROTOY)	Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée.
Dim 23/08/2015	RD 0104	Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
10 h 45	PR calculé 0+0799	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 26 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0104 dépassant à gauche, heurte un obstacle mobile.
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : une bicyclette, conduite par une femme de 61 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0104 , circule même sens même file, heurte un autre véhicule.
	plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0000368 / 00989	Commune 228 (LE CROTOY)	La chaussée est normale.
Jeu 29/03/2012	RD 0104	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
22 h 00	PR calculé 1+0900	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0104 , circule sans changement de direction, heurte un véhicule en stationnement.
	partie rectiligne plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public.
0015328 / 04771	Commune 228 (LE CROTOY)	Il pleut fortement et la chaussée est mouillée.
Lun 31/12/2012 (VF)	RD 0204	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton.
21 h 15	PR calculé 0+0898	Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 20 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil d'infraction), circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0204 , circule sans changement de direction, heurte un mur.
	en courbe à gauche plat	Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale	DEP 80	Accident en agglomération (de 2 001 à 5 000 h.), hors intersection, en plein jour.
0000368 / 00833	Commune 228 (LE CROTOY)	La chaussée est normale.
Mer 01/06/2011 (VF)	VC 0002	Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.
11 h 45	PR calculé 0+0000	Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 51 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la VC 0002 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle mobile.
	partie rectiligne	Véh. B (1 blessé hospitalisé) : une bicyclette, conduite par un homme de 77 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la VC 0002 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule.
	pente	Bilan : 1 blessé hospitalisé.

09/01/2016 - PAC-PLU de la commune de Le CROTOY (228)

Unité 1 : Mission Sécurité Routière

- **Fiche de circonstance sur 5 ans + carte localisation : 5 accidents.....☒**
  - **Liste des principales routes sur le territoire : .....☒**

RD4

RD104

RD940

RD204

RD140

Unité 2 : Mission Sécurité Routière - Réglementation

- **Trafic sur le territoire de la commune : ..... ☒**

RD940 TMJA 6655 DONT 8 % PL

RD4 TMJA 2814 DONT 9 % PL

RD204 TMJA 1940 DONT 6 % PL

RD140 TMJA 701 DONT 9 % PL

- **Types de routes sur le territoire de la commune (RGC*, TE, TMD, etc...) : ..... ☒**

RD940 TE

*Prescriptions liées aux routes classées à grande circulation (RGC) :

- **Article R110-3 du code de la route**

Les routes à grande circulation, quelle que soit leur appartenance domaniale, sont les

routes qui permettent d'assurer la continuité des itinéraires principaux et, notamment, le délestage du trafic, la circulation des transports exceptionnels, des convois et des transports militaires et la desserte économique du territoire, et justifient, à ce titre, des règles particulières en matière de police de la circulation. La liste des routes à grande circulation est fixée par décret, après avis des collectivités et des groupements propriétaires des voies.

Les collectivités et groupements propriétaires des voies classées comme routes à grande circulation communiquent au représentant de l'État dans le département, avant leur mise en œuvre, les projets de modification des caractéristiques techniques de ces voies et toutes mesures susceptibles de rendre ces routes impropres à leur destination.

Le décret 2009-615 modifié du 3 juin 2009 fixe la liste des routes classées à grande circulation.

- **article L 2224-21 du code général des collectivités territoriales :**

« lorsqu'il est constaté qu'une foire ou un marché, même de simple approvisionnement, constitue, en raison de sa tenue sur un emplacement compris en tout ou partie dans les emprises d'une RGC (Route à Grande Circulation), une cause de trouble grave pour la circulation générale, le représentant de l'état dans le département met la commune en demeure de transférer, dans le délai d'un an à partir de cette mise en demeure, cette foire sur un autre emplacement, ou d'en limiter l'emplacement par une ligne déterminée de manière à supprimer tout empiètement sur les emprises de la route à grande circulation. Après l'expiration du délai d'un an, est de plein droit interdite toute installation ou occupation de terrain qui est faite à l'occasion de cette foire ou de ce marché et ne tient pas compte de la décision du représentant de l'état dans le département».

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SOMME

Amiens, le 10/02/2017

Direction départementale des territoires et de la mer

Service économie agricole

Bureau installation structures

Dossier suivi par : Florent PREVOST
Christine OGEZ
Tel : 03 22 97 23 41 / 03.60.03.46.94
florent.prevost@somme.gouv.fr
christine.ogez@somme.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
Bureau de la Planification Territoriale
Antenne d'Abbeville
A l'attention de Mr Francis VARE
44, rue du Soleil Levant
BP 840
80100 ABBEVILLE

Objet : porter à connaissance pour la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune du CROTOY

Référence (s)

Dans le cadre du porter à connaissance pour la révision du Plan Local d'Urbanisme du CROTOY, j'ai l'honneur de vous apporter les éléments concernant le secteur agricole de la commune :

- On recense 5 exploitations dont 3 ICPE sous le régime de la déclaration (cf. tableau ci-dessous).

n° PACAGE	Raison sociale	ICPE	Adresse	SAU en ha
80000100	SCEA DERAMECOURT	Oui	Ferme de Bihen	355
80007888	GAEC LANDRIEU	Oui	FERME DE LA VIERGE	269
80021425	EARL DOUDOUX MICHEL	Non	FERME DU CHAMP NEUF	122
80151814	EARL FERME DE LA BAIE DE SOMME	non	avenue du Château d'Eau	113
80158478	EARL DES ENCLOS	Oui	Mayocq / Saint Firmin Les Crotoy	440

Po/ Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
Le Chef du Service Economie Agricole

Jean Luc BECEL